

KFV

Verrouillages pour portes d'issues de secours et anti-panique

Pour portes à un vantail et à deux vantaux

Systemes de fenêtrés

Systemes de portes

Systemes Confort

Domaine d'application de cette documentation

Cette documentation s'applique aux serrures pour portes d'issues de secours et anti-panique citées ci-après :

- Ensemble des articles des séries EE99..., EE166..., EE930..., EE950..., EE960...
- Ensemble des articles des séries PE99..., PE166..., PE930..., PE950..., PE960...
- Ensemble des articles des séries EP99..., EP166..., EP930..., EP950..., EP960...
- Ensemble des articles des séries EE25-2F..., PE25-2F..., EP25-2F..., EE26-2F..., PE26-2F..., EP26-2F...

Autocollant produit

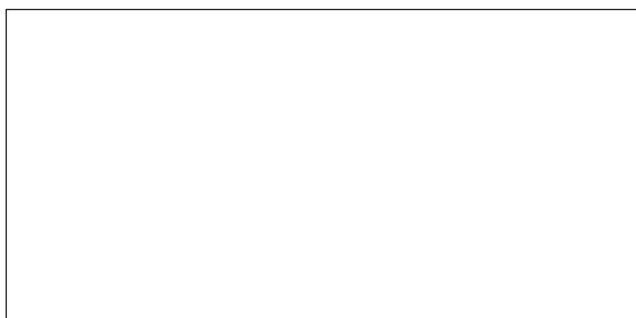


Table des matières

Utilisation conforme	2
Utilisation non conforme	3
Situations d'évacuation d'urgence et de panique	4
Fonctions de fermeture et manœuvre.....	5
Entretien	8
Garantie.....	9
Certificat de conformité CE	9

Commentaires concernant la documentation

Toutes remarques, propositions et suggestions contribuant à l'amélioration de notre documentation nous intéressent. Merci de nous faire parvenir toutes suggestions par e-mail à :« dokumentation@kfv.de ».

Utilisation conforme

- La serrure forme une unité complète, avec la béquille/la garniture. Seules les serrures et les garnitures testées et certifiées ensemble peuvent être montées. Une modification (même partielle) de cette combinaison ou de la serrure n'est pas autorisée.
- L'utilisation de dispositifs supplémentaires pour maintenir la porte fermée (à l'exception des ferme-porte) n'est pas autorisée. Lorsqu'un ferme-porte est installé, il ne doit pas empêcher l'utilisation de la porte par les enfants et les personnes âgées et fragiles.
- Une réparation de la serrure n'est pas autorisée. En cas de dégradation, la serrure doit être remise en état par KFV ou par un service après-vente agréé par KFV.
- La serrure complète doit être remplacée lorsque la durée de vie indiquée ci-dessous est atteinte.

Vantail principal (« vantail de passage ») – portes à 1 et 2 vantaux : 200 000 de cycles de la poignée de manœuvre
Vantail secondaire (« vantail semi-fixe ») – portes à 2 vantaux : 20 000 de cycles de la poignée de manœuvre

- La clé et le cylindre doivent être remplacés dès que des difficultés sont constatées lors de l'insertion ou du retrait de la clé, même en cas d'entretien régulier.

Cylindres

Peuvent être utilisés :

- Les cylindres à panneton libre, où ce dernier peut être actionné librement et aisément.
- Les cylindres à panneton fixe, lorsque la position retrait de clé se situe dans la plage entre -30° à $+30^\circ$.

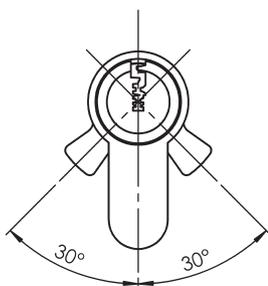


Fig. 1 : position retrait de clé autorisée

Ne doivent pas être utilisés :

- Les cylindres à panneton fixe ayant une position retrait de clé dans une plage en dehors des -30° et $+30^\circ$. Sont notamment concernés les cylindres sur lesquels il est possible de modifier manuellement la position du panneton pour obtenir son blocage en dehors de la plage de -30° à $+30^\circ$.

Ouverture/Fermeture/Verrouillage

- La porte doit pouvoir être ouverte et fermée aisément. Une saillie du pêne demi-tour et/ou du pêne dormant ne doit pas gêner l'ouverture de la porte.
- Les éléments de verrouillage doivent toujours pénétrer librement dans les logements de gâches.

Utilisation non conforme

Il y a utilisation hors prescription/abusives de la serrure, si :

- des corps étrangers sont placés dans la serrure, les éléments de la garniture ou les pièces dormant (gâche individuelle ou gâche filante),
- la serrure ou les éléments de la garniture et les pièces dormant ont subi des modifications provoquant un changement du mode d'action, de la structure ou un dysfonctionnement de la serrure,
- le pêne dormant est sorti pour maintenir la porte ouverte de manière inappropriée,
- les pièces mobiles ou réglables de la serrure (par ex. pêne dormant, pêne demi-tour), les éléments de la garniture et les pièces dormant subissent un traitement empêchant leur bon fonctionnement (par ex. excès de laquage),
- des charges supérieures à la force manuelle normale sont exercées sur la béquille ou la poignée de manœuvre,
- des gâches non adaptées sont utilisées ou, par exemple mal réglées ou de dimensions inappropriées,
- le jeu résiduel de la porte est réduit ou élargi, lors du réglage de la serrure, des éléments de garniture et des pièces dormant ou en cas d'affaissement de la porte,
- une porte à 2 vantaux, inappropriée pour cet usage, est ouverte de force en utilisant le vantail secondaire (« vantail semi-fixe »),
- des objets sont placés entre l'ouvrant et le dormant de porte lors de la fermeture de la porte,
- la porte est ouverte simultanément à l'aide de la béquille et de la clé,
- la porte est transportée en la tenant par la béquille ou la garniture,
- une force excessive est appliquée sur la serrure, les éléments de garniture et les pièces dormant.

Situations d'évacuation d'urgence et de panique

Serrures pour situations d'évacuation d'urgence selon DIN EN 179:2008-04

Une situation d'évacuation d'urgence se produit lorsqu'un petit groupe de personnes, ayant une bonne connaissance des lieux, se trouve menacé sans qu'il y ait une situation de panique.

Exemple : immeubles de bureau non ouverts au public

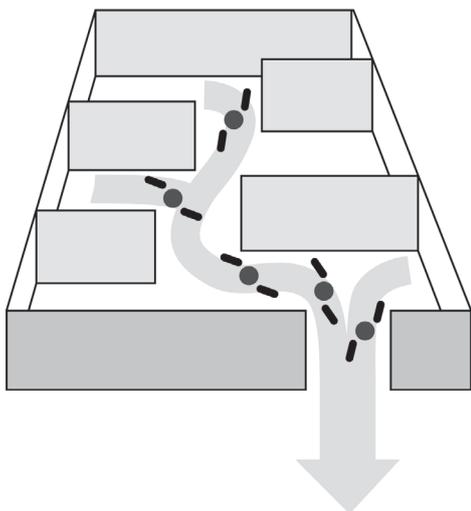


Fig. 2 : situation d'évacuation d'urgence - représentation schématique

Serrures pour situation de panique selon DIN EN 1125:2008-04

Une situation de panique se produit lorsque qu'un groupe important de personnes se retrouve dans un environnement hostile (obscurité ou fort dégagement de fumée par exemple) et qu'un mouvement de panique puisse se produire.

Exemple : salles de théâtre ou de cinéma

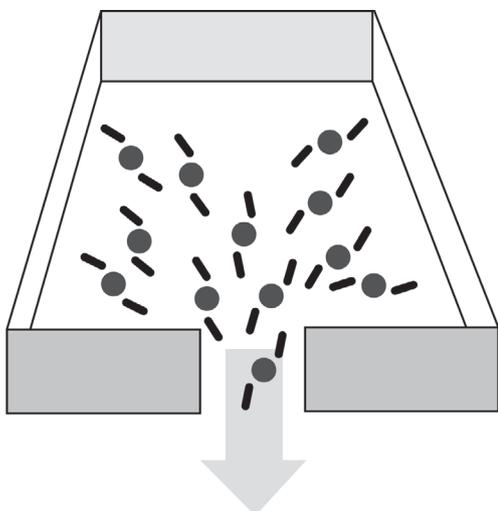


Fig. 3 : situation de panique - représentation schématique

Fonctions de fermeture et manœuvre

Toutes les serrures et serrures multipoints pour portes d'issues de secours et anti-panique peuvent en règle générale être ouvertes sans clé dans le sens d'évacuation, même si elles sont verrouillées.

Les possibilités d'ouverture de la porte contre le sens d'évacuation varient selon la fonction de fermeture déterminée.

Fonction de commutation B

L'ouverture de la porte dans le sens inverse de celui de l'évacuation via la béquille est uniquement possible après le déverrouillage avec la clé. Après utilisation de la fonction d'évacuation, l'accès dans le sens inverse de celui de l'évacuation est à nouveau condamné après fermeture de la porte et un retour est impossible.

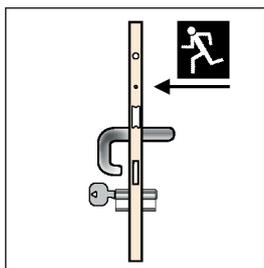


Fig. 4 : fonction de commutation B

Manœuvre

Ouverture d'urgence (dans le sens d'évacuation) :

- › Ouvrir la porte en utilisant la poignée de manoeuvre.

Ouverture dans le sens d'évacuation :

- › Déverrouiller la porte avec la clé. Pour ce faire, tourner la clé jusqu'en butée de déverrouillage pour déverrouiller complètement la serrure.
- › Ouvrir la porte en utilisant la poignée de manoeuvre.

Ouverture dans le sens inverse du sens d'évacuation :

- › Déverrouiller la porte avec la clé. Pour ce faire, tourner la clé jusqu'en butée de déverrouillage pour déverrouiller complètement la serrure.
- › Ouvrir la porte en utilisant la poignée de manoeuvre.

Verrouillage (les deux sens) :

- › Verrouillage de la porte avec la clé. Pour ce faire, tourner la clé jusqu'à la butée de verrouillage afin de verrouiller complètement la serrure.

Fonction de passage D

L'ouverture de la porte dans le sens inverse de celui de l'évacuation via la béquille est uniquement possible après le déverrouillage avec la clé. Après utilisation de la fonction d'évacuation, la porte est accessible des deux côtés et un retour dans le sens inverse du sens d'évacuation est donc possible.

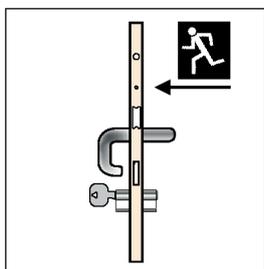


Fig. 5 : fonction de passage D

Manœuvre

Ouverture d'urgence (dans le sens d'évacuation) :

- › Ouvrir la porte en utilisant la poignée de manoeuvre.

Ouverture dans le sens d'évacuation :

- › Déverrouiller la porte avec la clé. Pour ce faire, tourner la clé jusqu'en butée de déverrouillage pour déverrouiller complètement la serrure.
- › Ouvrir la porte en utilisant la poignée de manoeuvre.

Ouverture dans le sens inverse du sens d'évacuation :

- › Déverrouiller la porte avec la clé. Pour ce faire, tourner la clé jusqu'en butée de déverrouillage pour déverrouiller complètement la serrure.
- › Ouvrir la porte en utilisant la poignée de manoeuvre.

Verrouillage (les deux sens) :

- › Verrouillage de la porte avec la clé. Pour ce faire, tourner la clé jusqu'à la butée de verrouillage afin de verrouiller complètement la serrure.

Fonction de rappel E

L'ouverture de la porte dans le sens inverse du sens d'évacuation est uniquement possible après déverrouillage par la clé. Après utilisation de la fonction d'évacuation, l'accès dans le sens inverse de celui de l'évacuation est à nouveau condamné après fermeture de la porte et un retour est impossible.

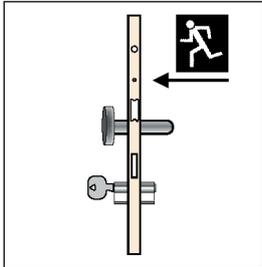


Fig. 6 : fonction de rappel E

Manœuvre

Ouverture d'urgence (dans le sens d'évacuation) :

- › Ouvrir la porte en utilisant la poignée de manoeuvre.

Ouverture (dans les deux sens) :

- › Déverrouiller et ouvrir la porte avec la clé. Pour ce faire, tourner la clé jusqu'en butée de déverrouillage pour déverrouiller complètement la serrure et l'ouvrir.

Verrouillage (les deux sens) :

- › Verrouillage de la porte avec la clé. Pour ce faire, tourner la clé jusqu'à la butée de verrouillage afin de verrouiller complètement la serrure.

Entretien

Tous les mois

- Contrôler toutes les fonctions de la serrure avec la porte verrouillée et déverrouillée, mesurer et relever les forces de manœuvre nécessaires pour débloquer la serrure.
- Contrôler la bonne tenue de la serrure, des éléments de fixation, des gâches et des paumelles, ainsi que le fonctionnement du pêne demi-tour.
- Vérifier que l'ensemble des pièces du dispositif correspond toujours au dispositif livré à l'origine et qu'aucun dispositif de verrouillage ou de blocage supplémentaire n'a été ajouté ultérieurement sur la porte.

À la moitié du nombre max. de cycles de la poignée de manœuvre autorisées (voir « Utilisation conforme ») ou au moins 1 fois par an

- Vérifier et, le cas échéant, renouveler le graissage des points de lubrification indiqués ci-dessous. N'utiliser pour la lubrification que de l'huile exempte d'acide et de résine.

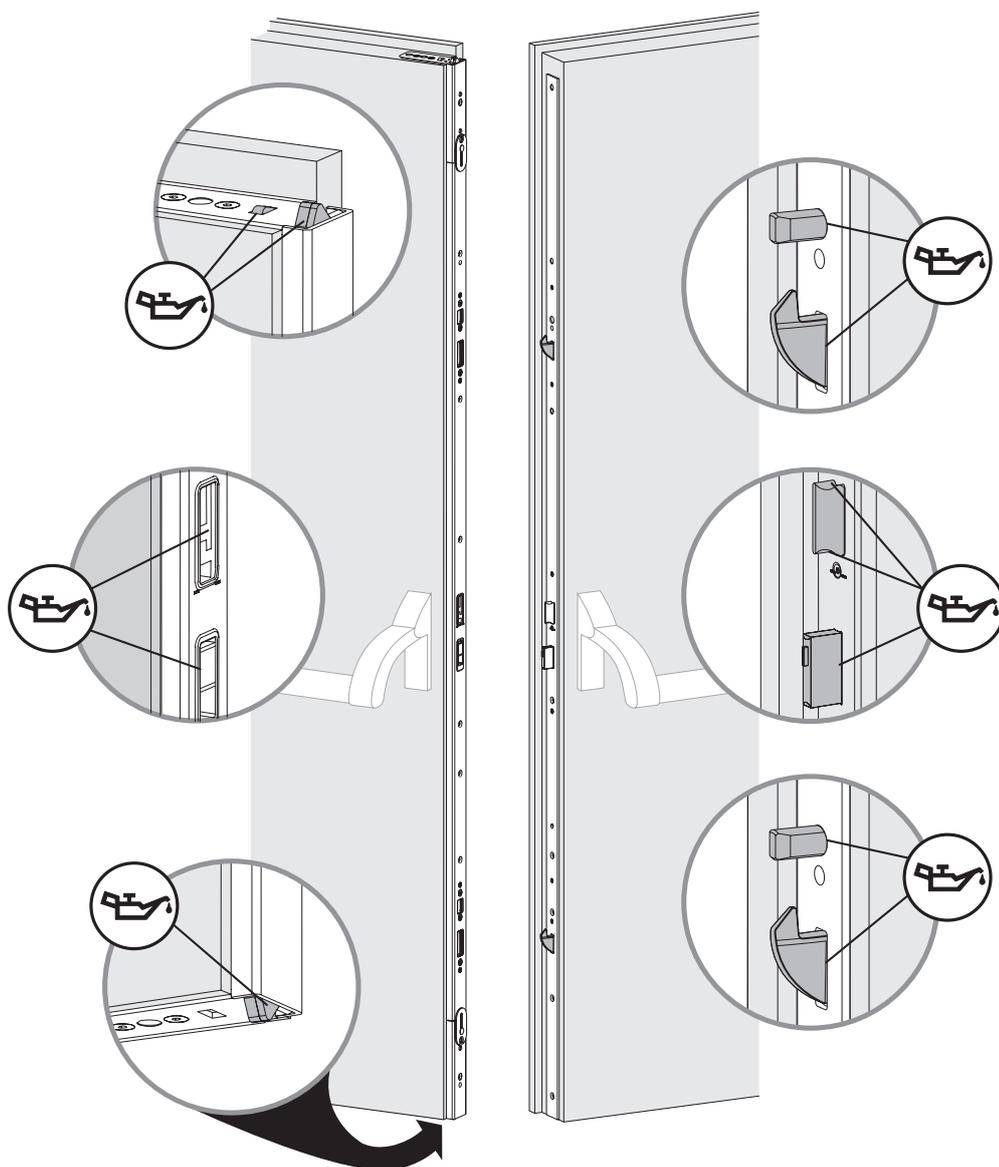


Fig. 7 : points de lubrification pour serrures de portes à 1 et 2 vantaux

Garantie

Utilisation prévue

Toute application et utilisation non conformes aux prescriptions, ainsi que toute adaptation ou modification du produit, de ses pièces et de ses composants, sans autorisation explicite de notre part, sont expressément interdites. Nous déclinons toute responsabilité concernant les dommages corporels et/ou matériels résultant du non-respect de cette disposition.

Garantie défauts matériels

Sous réserve que le montage et la manipulation soient effectués dans les règles de l'art, nos produits sont garantis 1 an à partir de la date de réception de la marchandise (conformément à nos CGV), sauf accord divergent, et 2 ans pour les utilisateurs finaux conformément aux dispositions légales. Nous sommes habilités à remplacer des composants ou des produits complets dans le cadre d'éventuelles améliorations. Les dommages consécutifs à un défaut sont exclus de la garantie, dans la mesure où la législation le permet. Annulation de la garantie, en cas de modifications des produits et/ou de leurs composants, non autorisées par nos soins ou non mentionnées dans les présentes, ou en cas de démontage ou de désassemblage, même partiel, du produit et/ou des composants individuels, pour autant que le vice ait été provoqué par l'une des modifications énoncées ci-dessus.

Exclusion de la garantie

Le produit et ses pièces sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux. Ils fonctionnent donc de manière fiable et sûre en cas d'utilisation selon les prescriptions. Sont exclus de notre responsabilité les dommages consécutifs à un défaut et/ou les demandes de dommages et intérêts, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grossière de notre part ou si notre responsabilité est engagée en raison d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Cela n'affecte pas l'éventuelle responsabilité indépendante de la faute conformément à la loi relative à la responsabilité du fabricant. En cas de violation des obligations essentielles du contrat, la responsabilité n'en est pas affectée ; la garantie est cependant limitée au dommage prévisible et propre à ce type de contrats. Les dispositions précitées n'entraînent pas de modification de la charge de la preuve au détriment du consommateur.

Certificat de conformité CE



Nous, KfV KG, déclarons sous notre propre responsabilité que ce produit est conforme aux dispositions des directives 2008/108/CE et 2006/95/CE du Parlement européen.

SIEGENIA[®]

brings spaces to life

Ein Unternehmen der SIEGENIA GRUPPE
KFV Karl Fliether GmbH & Co. KG
Siemensstraße 10
42551 Velbert
DEUTSCHLAND

Telefon: +49 2051 278-0
Telefax: +49 2051 278-167
info@siegenia.com
www.siegenia.com



Unsere internationalen Anschriften
finden Sie unter: www.siegenia.com

SIEGENIA weltweit:

Benelux Telefon: +31 85 4861080
China Telefon: +86 316 5998198
Deutschland Telefon: +49 271 39310
Frankreich Telefon: +33 3 89618131
Großbritannien Telefon: +44 2476 622000
Italien Telefon: +39 02 9353601
Österreich Telefon: +43 6225 8301

Polen Telefon: +48 77 4477700
Russland Telefon: +7 495 7211762
Schweiz Telefon: +41 33 3461010
Südkorea Telefon: +82 31 7985590
Türkei Telefon: +90 216 5934151
Ukraine Telefon: +380 44 4637979
Ungarn Telefon: +36 76 500810
Weißrussland Telefon: +375 17 3143988

Sprechen Sie mit Ihrem Fachbetrieb: